



CONCERTATION PREALABLE

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES GRAVERIES

Projet solaire en synergie avec
une activité agricole

Bilan de la concertation publique

Juin 2025

Molosmes
(89)



10 juin 2025 au 26 juin 2025

sunti.fr

Table des matières

INTRODUCTION	2
PRINCIPE DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	2
MOYENS D'INFORMER DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	3
MODALITES DE PARTICIPATION A LA CONCERTATION PREALABLE	6
BILAN DE LA CONCERTATION	8
MOBILISATION DU PUBLIC.....	8
CONTRIBUTIONS.....	8
CONCLUSION.....	9
ANNEXE 1 – AVIS DE CONCERTATION PREALABLE	10
ANNEXE 2 – OUVERTURE ET CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE	12
ANNEXE 3– DELIBERATION FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOLOSMES	13

INTRODUCTION

La concertation préalable est une procédure volontaire qui vise à consulter les citoyens et parties prenantes d'un territoire afin de présenter un projet et organiser un moment d'échange pour débattre et enrichir le projet visé.

La concertation préalable permet donc de présenter un projet à la population afin d'établir un débat sur l'opportunité, les objectifs et principales caractéristiques ou orientations d'un projet, les enjeux socio-économiques associés et les impacts du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce dialogue initié avec les citoyens permet de recueillir leurs remarques et observations, et les éventuelles solutions alternatives, contribuant à améliorer et à rendre plus lisible le projet.

La société Sunti, porte le projet des Graveries, sur la commune de Molosmes, dans l'Yonne. Dans le cadre du développement de ce projet, Sunti a décidé d'organiser une concertation préalable afin de présenter le projet aux habitants et proposer un moment d'échange pour recueillir leurs observations et remarques.

Le présent document dresse le bilan de la concertation préalable du projet des Graveries, qui s'est tenue dans la salle polyvalente de la Mairie de Molosmes, du 10 juin 2025 au 26 juin 2025.

Ce document est mis à disposition de la commune de Molosmes, pendant 1 mois à partir de début aout 2025 et jusqu'au jeudi 11 septembre 2025 afin de prendre en compte la fermeture estivale de la mairie de Molosmes. Pendant cette période, il sera consultable sur place en Mairie.

PRINCIPE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il est important de rappeler ici que cette concertation préalable a été mise en place de façon volontaire par Sunti, en concertation avec la Mairie de Molosmes qui s'est déjà montrée favorable au développement du projet (Délibération en ANNEXE 3). Elle ne s'inscrit pas dans une procédure d'enquête publique.

Elle a été impulsée suite à la décision du Conseil d'Etat, du 15 novembre 2021¹, qui considère que la participation du public en matière d'environnement doit commencer au début du processus décisionnel.

L'objectif de la concertation préalable est de présenter au public l'ensemble des éléments essentiels relatifs au projet des Graveries, issus des études préalables menées par Sunti afin de permettre au public de s'exprimer sur la base des informations techniques fournies. Elle permet également de présenter les experts indépendants, mandatés sur ce projet (ECR Environnement, Artifex...)

MOYENS D'INFORMER DE LA CONCERTATION PREALABLE

Information du public en amont de la concertation préalable

Afin de concerter de la façon la plus large possible, plusieurs canaux de communication ont été utilisés :

- La Presse

La concertation préalable a été annoncée à travers la publication d'annonces légales dans deux journaux régionaux : l'hebdomadaire « Terres de Bourgogne » et le quotidien « L'Yonne Républicaine ». Les publications ont eu lieu le 23/05/2025, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation. Une copie des annonces légales est fournie en Annexe 1

Les autres canaux ont tous été constatés par un huissier de justice mandaté par Sunti.

- Affichage en Mairie

Un avis de concertation préalable a été affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie de Molosmes, plus de 15 jours avant le début de la concertation et pendant toute sa durée.



Figure 1 : Avis de concertation préalable affiché devant la Mairie de Molosmes

- Internet

L'annonce légale a également été relayée sur le site internet de la société Sunti plus de 15 jours avant le début de la concertation et pendant toute sa durée.

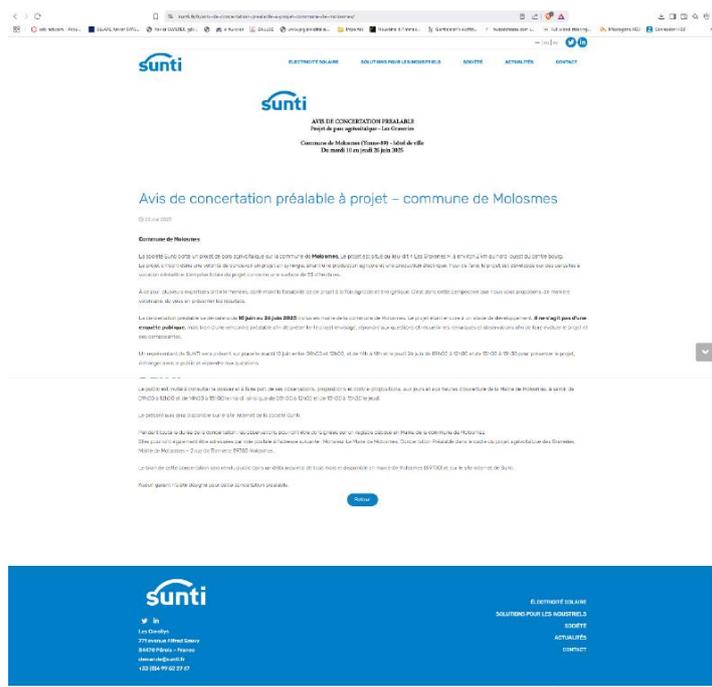


Figure 2 : Affichage annonce légale sur le site du porteur de projet Sunti

Supports disponibles en Mairie lors de la concertation préalable

La concertation préalable relative au projet des Graveries s’est tenue dans la salle polyvalente de la Mairie de Molosmes, du 10 juin 2025 au 26 juin 2025 inclus.

Sur toute la durée de la concertation, plusieurs documents ont été mis à disposition du public aux horaires habituels d’ouverture de la mairie; la mise à disposition d’un dossier papier détaillant de manière plus précise le projet ainsi qu’un recueil d’observations afin de permettre au public de noter leurs éventuelles remarques et observations.



Figure 3 : mise à disposition des documents d'information pour le public

Le dossier de concertation était également consultable et téléchargeable sur le site internet de Sunti. (sunti.fr)

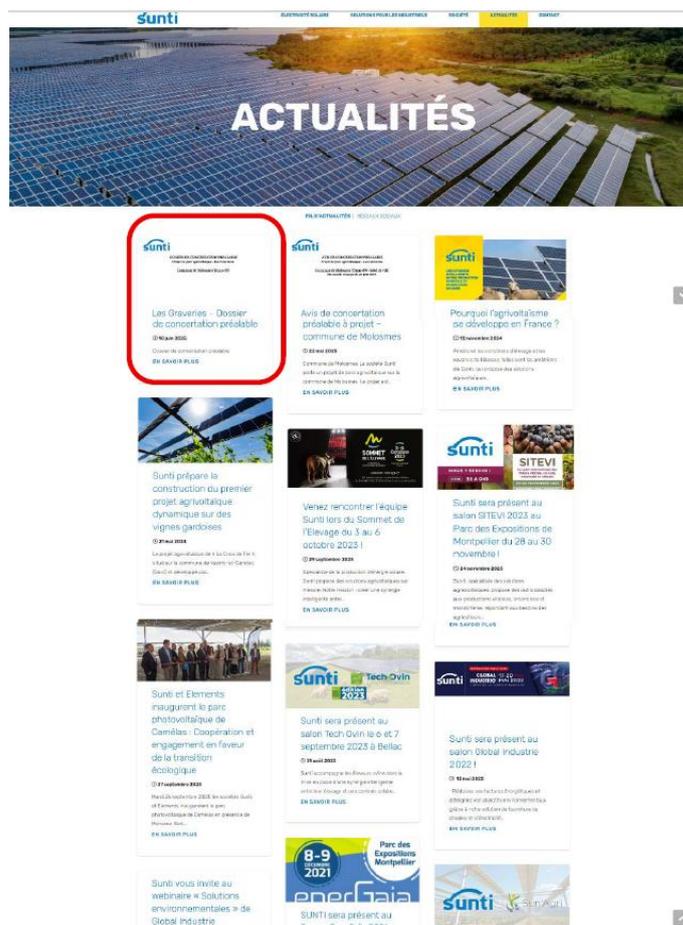


Figure 4 : Mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de la société Sunti

MODALITES DE PARTICIPATION A LA CONCERTATION PREALABLE

Afin de permettre au public et parties prenantes de s'exprimer lors de la concertation préalable, différents moyens de participation ont été mis en place.

Organisation de permanences et moments d'échange entre le public et Sunti

La concertation préalable du public a débuté par une première permanence animée par deux représentants de Sunti, dans la salle polyvalente de la Mairie de Molosmes, le 10 juin 2025, soit le jour d'ouverture de la concertation, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Une seconde permanence animée par deux représentants de Sunti s'est par la suite tenue le 26 juin 2025, soit le jour de clôture de la concertation de 9h à 12h et de 13h à 15h30, dans la salle polyvalente de la Mairie de Molosmes.

Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet

Un dossier détaillé de présentation du projet a été mis à disposition du public en Mairie, consultable sur place. Ce dossier contient les informations suivantes :

- Présentation du porteur de projet ;
- Présentation des bureaux d'études missionnés dans le cadre de la réalisation des expertises ;
- Contexte international et national de développement des énergies renouvelables ;
- Description des caractéristiques du site des Graveries ;
- Principaux enjeux du site et mesures associées, partie divisée en plusieurs sous-parties : résultats de l'expertise environnementale, sensibilité paysagère & patrimoniale, résultats de l'expertise agronomique des sols, cadre réglementaire, synthèse des mesures envisagées ;
- Présentation du projet des Graveries, partie divisée en plusieurs sous-parties : historique du site des Graveries, présentation du projet agricole, présentation du projet photovoltaïque ;
- Historique de la concertation et calendrier prévisionnel.

Mise à disposition d'un recueil d'observations

Un recueil d'observations a été mis à disposition du public, pendant la durée de la concertation préalable, afin de permettre de formuler des questions et remarques et d'indiquer s'il souhaitait être recontacté par les équipes de SUNTI pour obtenir plus de précisions. Cette deuxième modalité de participation permet aux personnes, ne pouvant être présentes lors des permanences organisées, de s'exprimer sur ce projet.



Prénom NOM :
Adresse postale :
Adresse email :
Téléphone :

J'accepte d'être contacté(e) par l'équipe SUNTI au sujet de mon observation
 Je n'accepte pas d'être contacté(e)

Observations concernant le projet :

Extrait du recueil d'observations mis à disposition du public

Disponibilité des équipes de SUNTI par email et téléphone

Les équipes de Sunti étaient également disponibles, par e-mail et téléphone afin de répondre aux questions ou demandes d'informations complémentaires du public.

BILAN DE LA CONCERTATION

MOBILISATION DU PUBLIC

Au cours des 15 jours de concertation publique, aucun habitant n'a formulé un avis ou une remarque sur le registre d'observations. Celui-ci est resté vierge.
Durant les deux permanences, les équipes de Sunti n'ont reçu aucune visite.

CONTRIBUTIONS

Aucune contribution par voie postale n'a été recueillie lors de la concertation.

Aucune contribution n'a été reçue par e-mail à l'adresse du responsable du projet.

CONCLUSION

La démarche de concertation préalable proposée au public avait pour objectif de recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet des Graveries. La concertation préalable s'est déroulée du 10 juin 2025 au 26 juin 2025, et a été annoncée au travers de la publication de deux annonces légales parues dans Terres de Bourgogne et l'Yonne Républicaine, par l'affichage en mairie d'un avis de concertation préalable 15 jours avant l'ouverture, ainsi que sur le site Internet de Sunti.

Malgré la communication effectuée dans les règles, le public ne s'est pas manifesté, sur les 15 jours de consultation. De plus au cours des deux permanences organisées à la Mairie par Sunti, aucune personne n'est venue échanger avec les membres de Sunti présents, en salle polyvalente de la mairie pour émettre une observation ou recueillir des informations sur le projet agrivoltaïque. Cependant Monsieur le Maire de Molosmes est venu à plusieurs reprises ; il a fait part à Sunti la qualité du choix du site pour le projet, car celui-ci n'a notamment pas d'impact visuel sur le centre-bourg et est donc moins sujet à des contestations.

Cette initiative de Sunti s'inscrit dans la volonté de concertation initiées depuis le début du développement de ce projet (présentation du projet à la Chambre d'Agriculture et à la Mairie).

Le projet s'inscrit pleinement dans la dynamique économique locale et répond à la volonté du territoire de couvrir ses besoins énergétiques par des sources renouvelables. Il contribue également à la pérennisation de l'activité agricole en apportant une protection partielle des cultures face aux aléas climatiques, dans un contexte de changement climatique accru, et en favorisant une synergie entre production d'énergie photovoltaïque et pratiques agricoles.

Maxence FALLAIT

Chef de Projets Développement

SUNTI

ANNEXE 1 – AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

1, Rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 42 - legales@terres-de-bourgogne.net

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	TBO119905, N°AL25018815
Nom du support :	Terres de Bourgogne
Département :	89
Date de parution :	23/05/2025
Objet :	Vie des entreprises / Autres annonces / Divers

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 13 Mai 2025

TERRES DE BOURGOGNE
SEP de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 78 90 42 - Fax : 03 80 70 04 02

AVIS AU PUBLIC

**Concertation préalable
Commune de Molesmes**

La société SUNTI porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Molesmes (89700). Ce projet est situé au lieu-dit « Les Gravieres », à environ 2 km du centre-bourg. Il vise à développer une synergie entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque. Le projet est ainsi développé sur des parcelles agricoles actuellement exploitées en cultures céréalières. L'emprise du projet concerne environ 53 hectares. A ce jour, plusieurs expertises menées confirment la faisabilité du projet sur les thématiques agricoles et énergétiques. C'est dans cette perspective que nous vous proposons, de manière volontaire, de vous en présenter les résultats.

La concertation préalable se déroulera du 10 juin au 26 juin 2025 inclus en mairie de Molesmes. Le projet étant encore à un stade de développement, il ne s'agit pas d'une enquête publique, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de SUNTI sera présent sur place le mardi 10 juin entre 9h et 12h, et de 14h à 18h et le jeudi 26 juin de 9h à 12h et de 13h à 15h30 pour présenter le projet, échanger avec le public et répondre aux questions.

Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de Molesmes, à savoir de 9h à 12h et de 14h à 18h les mardis, ainsi que de 9h à 12h et de 13h à 15h30 les jeudis.

Le présent avis sera disponible sur le site internet de Sunti (<https://www.sunti.fr>).

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Molesmes.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Molesmes, Concertation Préable dans le cadre du projet agrivoltaïque des Gravieres, Mairie de Molesmes - 2 rue de Tonnerre 89700 Molesmes.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai maximal de trois mois et disponible en mairie de Molesmes (89700) et sur le site internet de Sunti.

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.

Terres de Bourgogne s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

S.A.R.L. au capital de 139 231 € - RCS Dijon B 351 75 504 - Siret 351 475 504 00053 - NAF 5814 Z
Domiciliation bancaire : CRCA Dijon - IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7211 193
BIC AGRIFRPP810 - TVA Union Européenne FR 52 351 475 504

Service annonces légales

45, rue du Clos Four
63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2
legales@centrefrance.com
04 73 17 31 27

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF202899, N°270862
Nom du support :	* L'Yonne Républicaine 89 (Groupe Centre France)
Département :	89
Date de parution :	23/05/2025
Parution :	445,64 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	92,51 €
Total TTC :	555,05 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 13 Mai 2025

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales

Commune de Molesmes (89700)
AVIS AU PUBLIC
CONCERTATION PRÉALABLE

La société SUNTI porte un projet de parc agricole sur la commune de Molesmes (89700). Ce projet est situé au lieu-dit « Les Gravelles », à environ 2 km du centre-bourg. Il vise à développer une synergie entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque. Le projet est ainsi développé sur des parcelles agricoles actuellement exploitées en cultures céréalières. L'emprise du projet concerne environ 53 hectares.

À ce jour, plusieurs expertises menées confirment la faisabilité du projet sur les thématiques agricoles et énergétiques. C'est dans cette perspective que nous vous proposons, de manière volontaire, de vous en présenter les résultats.

La concertation préalable se déroulera du 10 juin au 26 juin 2025 inclus en mairie de Molesmes. Le projet étant encore à un stade de développement, il ne s'agit pas d'une enquête publique, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de SUNTI sera présent sur place le mardi 10 juin entre 9h et 12h, et de 14h à 18h et le jeudi 26 juin de 9h à 12h et de 13h à 15h30 pour présenter le projet, échanger avec le public et répondre aux questions.

Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de Molesmes, à savoir de 9h à 12h et de 14h à 18h les mardis, ainsi que de 8h à 12h et de 13h à 15h30 les jeudis.

Le présent avis sera disponible sur le site Internet de Sunti (<https://www.sunti.fr>).

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Molesmes.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Molesmes, Concertation Préalable dans le cadre du projet agricole des Gravelles, Mairie de Molesmes - 2 rue de Tonnerre - 89700 Molesmes.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai maximal de trois mois et disponible en mairie de Molesmes (89700) et sur le site Internet de Sunti.

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.



ANNEXE 2 – OUVERTURE ET CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet des Graveries

Commune de Molosmes

Date d'ouverture : **10 juin 2025**

Heure : **09h00**

Cachet de la Mairie :



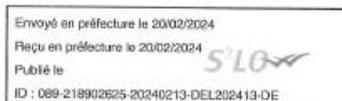
Date de clôture : **26 juin**

Heure : **15h30**

Cachet de la Mairie :



ANNEXE 3– DELIBERATION FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOLOSMES



2024.13

Département
Yonne
Nombre de membres 11
Affiliés au Conseil Municipal : 7+2
En exercice 11
Date de la convocation : 08.02.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date affichage
N°13 /2024

Séance du **Mardi 13 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Mardi 13 février à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de MOLOSMES, convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Mr BUSSY Dominique maire

Présents : Mmes MAILLARD Joëlle, FOURREY Bertha, Mrs JUNOT Cyril, RABY Daniel, COLAS Alexandre, FAILLET Philippe.
Absents excusés représentés par pouvoir : Mr GERMAIN Manuel à Mr COLAS Alexandre et Mr DUPLESSY Yoanne à Mr JUNOT Cyril
Absentes : Mmes GRAPIN Marie-Thérèse, ROIZOT Alexandra
Secrétaire de séance : Monsieur RABY Daniel

Objet de la délibération : **Projet agri voltaïque porté par la Ste SUNTI sur la commune de MOLOSMES**

Le maire expose :

La société SUNTI porte un projet d'implantation d'un par agri voltaïque prenant place sur un secteur dédié à l'agriculture au lieu-dit « Les Graveries ». Ce choix de terres à faible rendement a été motivé par l'étude pédologique réalisée par la Chambre d'Agriculture, qui classe 80 % de la zone en catégorie 4, en conformité avec la doctrine de ladite chambre.

La société SUNTI a mis en évidence que ce projet permet de remplir plusieurs objectifs. Tout d'abord sur le plan agricole, il permet la diversification et la sécurisation sur long terme des revenus d'une exploitation agricole, mais aussi d'adapter l'outil de production au changement climatique. Ensuite, ce projet participe activement à la transition énergétique du territoire, conformément aux objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, comme prévu dans le SRADDET Bourgogne Franche Comté. Enfin, le projet représente une nouvelle source de fiscalité pour le territoire.

La société SUNTI, s'est engagée en tant que porteur de projet, pour la suite du développement de la centrale agri voltaïques, à informer régulièrement les élus de la commune de Molosmes des avancées et des étapes à venir. Ces échanges réguliers permettront d'intégrer au plus tôt les éventuelles remarques des élus afin de garantir l'intégration locale et les meilleures conditions pour garantir l'acceptabilité du projet.

En parallèle la commune de Molosmes a informé SUNTI qu'elle à lancé les démarches de référencement du site d'étude en Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables conformément à la loi d'accélération des Energies Renouvelables 2023 ce qui permettra au projet de bénéficier d'une instruction dans les meilleures conditions par les services de l'Etat.

Dans le cadre de la démarche volontaire de concertation, la Société SUNTI a fait part de sa volonté de mettre en place une concertation préalable au dépôt de permis de construire. Les élus de la commune de Molosmes et la société SUNTI se rapprocheront afin de convenir des dates de cette concertation et des modalités.
Etant donné l'intérêt du projet agri voltaïque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Donne un avis favorable au projet
- Invite la société SUNTI à poursuivre les études et étapes de développement permettant de mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.
Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
Publié le 
ID : 089-218902625-20240213-DEL202413-DE





NOUS CONTACTER

Maxence FALLAIT

***Chef de Projets Développement
Référent sur le projet des Graveries***

m.fallait@sunti.fr

+33(0)4 99 52 27 67

SUNTI

contact@sunti.fr

Les Corollys

771 avenue Alfred Sauvy

34470 Pérols

France